

RCS : BOULOGNE SUR MER

Code greffe : 6202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOULOGNE SUR MER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00582

Numéro SIREN : 852 399 161

Nom ou dénomination : 3 GD

Ce dépôt a été enregistré le 11/01/2022 sous le numéro de dépôt 136

SAS 3 GD

Société par Actions Simplifiée
au capital de 5.000 Euros
Siège Social : 29, Avenue de Flandres - 62155 - MERLIMONT
RCS BOULOGNE SUR MER 852 399 161

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

En date du 9 Mai 2021

(comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020)

Les associés de la société "**3 GD**" société par actions simplifiée au capital de 5.000 € divisé en 5.000 Actions de 1 € chacune, se sont réunis à NOYELLES SOUS LENS, 240 Rue Sadi Carnot, en Assemblée Générale Mixte sur convocation du Président suivant courriel et lettre simple adressée à chaque associé ;

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée, en entrant en séance, par chaque membre de l'Assemblée.

L'Assemblée procède alors à la constitution de son Bureau dont la présidence revient à Monsieur Guillaume LAURENT, Président,

Madame Géraldine SIMON et Monsieur Thierry DEMUYSERE, présents et acceptants sont désignés comme Scrutateurs.

Monsieur Patrick BACQUET exerce les fonctions de Secrétaire d'un commun accord entre le Président et les Scrutateurs.

Le Bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président communique la feuille de présence aux Membres du Bureau et il constate que trois actionnaires, possédant 4.500 actions et autant de droits de vote, sont présents ou représentés, Monsieur Sylvain GOYON est absent, excusé.

Le quorum légal étant atteint, Monsieur le Président déclare, au nom du Bureau, que l'Assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut, par conséquent, valablement délibérer.

Acte lui est donné par les actionnaires présents.

Monsieur le Président fait certifier la feuille de présence par les Membres du Bureau et il ordonne que celle-ci demeure annexée au présent procès-verbal.

14

GL

ES

3

Monsieur le Président dépose sur le bureau :

- le rapport d'activité du Président,
- le bilan et les comptes de résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2020,
- les statuts de la Société,

et déclare que ces documents ainsi que ceux prévus par la Loi ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, pendant les huit jours qui ont précédé la présente Assemblée.

Acte est donné au Président de sa déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

A / RESOLUTIONS DE NATURE ORDINAIRE

1. Communication du rapport du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2020,
2. Examen et approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020,
3. Quitus au Président,
4. Affectation des résultats,

Présentation est faite du rapport d'activité du Président.

Ce rapport est annexé au présent procès-verbal.

B / RESOLUTIONS DE NATURE EXTRA ORDINAIRE

- 5 . Décision à prendre relativement à la poursuite de l'exploitation au motif selon lequel les capitaux propres de la société sont inférieurs à la moitié du Capital Social ;
6. Formalités à accomplir en fonction de la décision de la cinquième résolution.

C / QUESTIONS DIVERSES

Cette présentation terminée, le Président déclare la discussion ouverte, ajoutant se tenir à la disposition des actionnaires pour leur fournir toutes explications complémentaires qu'il leur plairait de demander.

Après échange de vues, plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises successivement aux voix :

RESOLUTIONS DE NATURE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion du président, approuve son activité depuis la création de la société telle que celle-ci résulte de ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

1/1 GL 5

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes qui lui sont présentés reflétant les opérations conclues depuis la création de la société et le 31 Décembre 2020, faisant ressortir une perte de 149.211 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus sans réserve au Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité et le Président en remercie l'Assemblée.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte constatée ci-dessus au poste "REPORT A NOUVEAU" pour sa totalité soit la somme de 149.211 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION DE NATURE EXTRAORDINAIRE

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les explications de la gérance sur les comptes de l'exercice clos, statuant sous forme extraordinaire, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société, quoique les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital social.

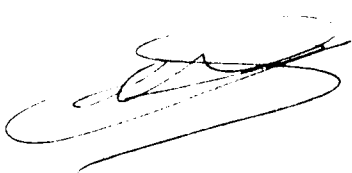
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est rappelé que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités légales de publicité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, après lecture, la séance est levée et le présent procès-verbal signé par les associés et visé par le secrétaire.



ooo§ooo

